

13 fév 2009 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 13 février 2009

Jeux téléphoniques

Meilleure protection pour les adeptes des jeux téléphoniques

Meilleure protection pour les adeptes des jeux téléphoniques

Sur proposition de M. Carl Devlies, secrétaire d'Etat pour la Lutte contre la fraude, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui soumet les jeux téléphoniques à la télévision à des règles plus sévères. En tant que secrétaire d'Etat, M. Devlies est rattaché au ministre de la Justice Stefaan De Clerck et est donc, en cette qualité, compétent pour la problématique des jeux de hasard.

Le projet prévoit une meilleure protection des joueurs. Les personnes qui auront dépensé pendant plus de 5 jours, sur une période de 15 jours, plus de 50 euros par jour à des jeux téléphoniques recevront désormais une lettre de la Commission des jeux de hasard. Cette lettre doit faire prendre conscience aux "appelants à grand volume" qu'ils présentent un comportement à risque.

Les joueurs pourront également demander que l'accès aux numéros d'appel de jeux téléphoniques leur soit bloqué. L'émetteur du jeu devra pour sa part publier des spots éducatifs qui mettent en garde contre la dépendance au jeu.

Autre fait nouveau : au moins 7 % des prix à gagner devront être distribués pour chaque session de jeu. Les organisateurs devront également déposer les questions et les réponses correspondantes au préalable chez un notaire ou huissier de justice, afin d'éviter que l'enveloppe avec la réponse ne soit encore vite échangée avant le jeu.

Une autre nouveauté est l'obligation pour les organisateurs de transférer un nombre minimum d'appelants vers le studio. Seuls les appelants dont l'appel est transféré ont en effet une chance de répondre aux questions posées. Le transfert minimum est d'un appel par deux minutes, ce qui équivaut à trente appels par heure.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe